

LA VIE ECONOMIQUE

- [CDD, embauche, prud'hommes : les annonces de Manuel Valls](#)
- [Plan Valls pour l'emploi : ce qu'en pensent les entrepreneurs](#)
- [Le déficit de l'État baisse de plus de 4 milliards d'euros sur un an](#)
- [Près d'une entreprise sur trois envisage d'augmenter ses investissements en 2015](#)
- [En France, deux entreprises sur trois paient en retard leurs fournisseurs](#)
- [Salon du Bourget : l'aéronautique, un secteur en pleine forme](#)
- [Genève : à l'OIT, François Hollande prêche pour ses réformes du travail](#)
- [Avant même la loi Macron, près de 30% des salariés travaillent déjà le dimanche](#)
- [Loi Macron : Valls engagera mardi sa responsabilité avec l'article 49.3](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Mutualité-gouvernement : les questions qui les opposent](#)
- [Les retraites chapeaux pour les patrons encadrées par les députés](#)
- [En France, les médecins sont vieillissants et de moins en moins généralistes](#)
- [Discriminés pour cause de pauvreté](#)

FISCALITE

- [Jean-Marie Le Pen visé par une enquête pour blanchiment de fraude fiscale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Nouvelle victoire pour UberPOP](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pour Gattaz, le prélèvement à la source est une "très mauvaise idée"](#)
- [Les mutuelles santé veulent révolutionner le système des complémentaires](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● CDD, embauche, prud'hommes : les annonces de Manuel Valls

Le 09/06/15, le premier ministre, Manuel Valls, a annoncé une série de mesures en faveur de l'emploi.

01)- Création d'une prime de 4 000 euros pour l'embauche d'un salarié. Cette mesure concerne les entreprises qui n'ont pas de salariés, ou qui n'ont pas eu de salariés depuis au moins douze mois, et qui recrutent un salarié. Les conditions d'octroi : la prime sera versée pour tous les CDI et CDD de plus de douze mois signés entre aujourd'hui et le 08/06/2016. La prime sera versée en deux fois : 2 000 euros la première année, 2 000 euros la deuxième année.

02)- Les CDD pourront désormais être renouvelés deux fois. Idem pour les contrats d'intérim. M. Valls a précisé que cela se fera « *sans bien sûr toucher à la durée maximale de 18 mois* » prévue par la loi pour ces contrats.

03)- Le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement abusif. Sont concernées les PME. Le plafonnement variera selon la taille de l'entreprise et l'ancienneté du salarié licencié. Sont exclues de la mesure les grandes entreprises et les « *atteintes graves au droit du travail* », comme les discriminations ou le harcèlement.

04)- Le gel de l'effet des franchissements des seuils sociaux. L'effet de franchissement des seuils sociaux jusqu'à 50 salariés entraîne des prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires pour les entreprises. Cet effet concerne les seuils sociaux franchis jusqu'à fin 2018. **M. Valls :** « *Leurs effets seront neutralisés pendant trois ans* ». D'autre part, les seuils sociaux franchis au 9^{ème} ou au 10^{ème} salarié seront relevés au 11^{ème} salarié.

05)- Les travailleurs détachés. Un donneur d'ordre pourra désormais être considéré comme solidairement responsable des fraudes à la législation sociale commise par son sous-traitant. Exemples de fraude : non-respect du salaire minimum, absence de versement de cotisations sociales. Pour le gouvernement, il s'agit de faciliter les poursuites financières contre une entreprise dont un sous-traitant aurait commis une fraude aux travailleurs détachés.

06)- Le contrat d'apprentissage. **M. Valls**, dans un tweet : « *Contrat d'apprentissage : la période d'essai de 2 mois débutera lorsque l'apprenti arrive dans l'entreprise* ».

→ **Les autres points :** M. Valls a annoncé l'extension du ticket emploi service aux entreprises de moins de 20 salariés, (contre 10 actuellement), la simplification des demandes d'aides auprès de Bpifrance et la simplification de la création et du fonctionnement des groupements d'employeurs (des structures qui permettent de mutualiser les emplois entre plusieurs entreprises et que le gouvernement entend aider, notamment en les rendant plus attractives fiscalement). Il s'est aussi exprimé sur **le RSI** (régime social des indépendants), détaillant certaines mesures, sans attendre la remise du rapport définitif des députés Fabrice Verdier (PS) et Sylviane Bulteau (UMP). On précisera que M. Valls est déjà destinataire des premières propositions. **Les mesures annoncées :** la réinternalisation de l'accueil téléphonique, la création d'un système de médiateurs départementaux, et le règlement à l'amiable pour les litiges de petites tailles).

[http://www.lepoint.fr/politique/cdd-embauche-prud-hommes-les-annonces-de-manuel-valls-09-06-2015-1934808_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150609](http://www.lepoint.fr/politique/cdd-embauche-prud-hommes-les-annonces-de-manuel-valls-09-06-2015-1934808_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150609)

http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/plan-pour-l-emploi-ce-qu-en-pensent-les-entrepreneurs-111869.php?xtor=EPR-21-%5Bentrepreneurs%5D-20150610-%5BProv_%5D-1413980%402

(Sources : www.lepoint.fr du 09/06/2014, source AFP, www.lesechos.fr du 10/06/2015, Valérie Talmon, Laurent Guez)

[Retour au sommaire](#)

● Plan Valls pour l'emploi : ce qu'en pensent les entrepreneurs

Des réactions aux annonces faites par le premier ministre, Manuel Valls, lors de la présentation de son plan pour l'emploi, principalement par des entrepreneurs. **D'un point de vue général.** **Guillaume Cairou**, président du Club des Entrepreneurs : « *Globalement, les annonces vont dans le bon sens, mais ce sont plus des mesurette que la réforme nécessaire attendue* ». **Alain Griset**, président l'APCMA (Assemblée permanente de la

Chambre de métiers et d'artisanat) : « J'accueille très favorablement les mesures annoncées par le premier ministre ! Elles sont adaptées à nos entreprises, qui ne se gèrent pas comme des multinationales... Manuel Valls envoie un signe encourageant aux entreprises qui voient la sortie du tunnel. En particulier sur l'embauche d'apprentis. Nous avons en effet cette problématique de la rupture du contrat pendant les deux mois d'essai. Quant à l'aide à l'embauche du premier salarié, elle est bienvenue. [...] L'aide financière, c'est une bonne chose, même si elle représente à peine 10 % du coût chargé d'un salarié payé au smic. Mais c'est un geste ! Et l'essentiel, c'est d'avoir un ensemble de mesures qui rassure nos entreprises. De ce point de vue, la possibilité de renouveler le CDD, et le plafonnement des indemnités en cas de conflit aux prud'hommes, c'est au moins aussi important que l'aide financière ». **Antoine de Riedmatten**, directeur général d'In Extenso, (réseau de cabinets d'expertise comptable) : « Nous sommes plus particulièrement sensibles à trois mesures annoncées ce matin : la prime de 4 000 euros pour l'embauche du 1^{er} salarié et le gel de trois ans sur les franchissements des seuils sociaux. Ces mesures correspondent à un investissement financier de l'Etat, sans complexité administrative additionnelle et donnent du temps au chef d'entreprise pour avoir tout l'impact financier de ses embauches. C'est donc incitatif et emblématique du slogan affiché : "Tout pour l'emploi" ». **Philippe Pataux**, avocat associé au sein de Barthélémy Avocats : « La possibilité de renouveler deux fois un CDD supposera dans tous les cas l'accord du salarié pour chaque avenant de renouvellement : ce n'est donc pas une révolution mais une simple évolution dans la mesure où l'on ne touche pas à la durée maximale du contrat. En outre la question du plafonnement des indemnités de licenciement et de leur traitement différencié selon la taille de l'entreprise pose sans aucun doute la question de la constitutionnalité de la mesure annoncée ». **Sujet par sujet. 01)- La prime à l'embauche du premier salarié. Tanguy Desandre**, Ma place en Crèche : « C'est certes positif, mais court-termiste. Cela déblocuera les embauches dans les petites entreprises, mais reste un effet d'aubaine et ne concernera pas de toute façon l'immense majorité des entreprises sans salariés qui ont vocation à le rester, comme les consultant par exemple ». **Jean-René Boidron**, dirigeant de Kameleoon (fournisseur de solutions logicielles dans le Big data) : « Il y a une forte corrélation entre la taille de l'entreprise et sa capacité à embaucher. Le premier salaire occupe une part prépondérante des revenus générés. Cette prime est donc une incitation qui rassurera les plus petites entreprises ». **02)- Le lissage des effets de seuil sur trois ans. M. Cairou** : « Clairement, cette mesure peut avoir un impact rapide sur la création d'emploi dans les petites entreprises ». **M. Desandre** : « Génial ! ». **M. Boidron** : « Je suis dans un secteur où il faut faire de la croissance. Donc l'embauche pour moi n'est jamais freinée par un potentiel effet de seuil. Mais pour beaucoup d'entrepreneurs, c'est effectivement un sujet sensible ». **03)- Le CDD renouvelable deux fois. Olivier Vergnet**, dirigeant de la TPE Xoopar : « La possibilité de faire 2 CDD va dans le bon sens car elle permet d'avoir une vision à moyen terme sur l'évolution économique de l'entreprise. En tant que gérant de petites sociétés (de 1 à 6 salariés), j'attendais davantage concernant ma crainte principale à l'embauche de tout nouveau salarié : comment être plus flexible si malheureusement je devais avoir recours au licenciement. L'investissement humain est une charge positive à laquelle je ne recours pas assez à cause de la difficulté potentielle d'y mettre un terme. S'il n'y a pas de changement de fond, l'approche est positive et assez pragmatique : de meilleures formations, pendant les CDD notamment, entraineront des embauches plus rapidement ».

[Retour au sommaire](#)

04)- Le plafonnement des indemnités prud'homales. M. Desandre : « Cette mesure mettra fin à la situation actuelle de « loterie » qu'on peut ressentir face aux Prud'hommes. [Mais] pourquoi donc introduire des différences entre les salariés de grands groupes, qui ont déjà des avantages par rapport aux salariés de TPE, et ces derniers ? Un entrepreneur qui songe à embaucher un 20^e salarié mais qui a un conflit avec un autre salarié se posera sûrement la question de l'opportunité de cette création d'emploi qui fera peser sur lui de nouvelles contraintes en terme d'indemnités prud'homales... ». **M. Boidron** : « Cette barémisation des indemnités est intelligente, car là encore, dans une toute petite entreprise sans responsable des RH, la crainte des Prud'hommes est très grande et honnêtement, on

n'y licencie jamais par plaisir ! ». **05)- Les RSI. M. de Riedmatten** : « Nous sommes déçus par la réponse sur le RSI qui ne nous semble pas adaptée à l'ampleur de la situation actuelle de grande vulnérabilité de nombreux affiliés ». **06)- La simplification de la création et du fonctionnement des groupements d'employeurs. M. Cairou** : « Cela ne coûte rien mais aidera concrètement les TPE qui ne peuvent embaucher en interne à le faire tout de même via ces groupements ». La conclusion, par **Les Echos** : « Pragmatiques, les entrepreneurs attendent de juger sur pièce. Certaines mesures s'appliquent immédiatement, d'autres devront faire l'objet d'amendement à des projets de loi en cours ou de vote dans le cadre de la loi de Finances ».

<http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/plan-pour-l-emploi-ce-qu-en-pensent-les-entrepreneurs-111869.php?xtor=EPR-21-%5Bentrepreneurs%5D-20150610-%5BProv %5D-1413980%402>

(Source : <http://business.lesechos.fr> du 10/06/2015, Valérie Tamon, Laurent Guez)

● **Le déficit de l'État baisse de plus de 4 milliards d'euros sur un an**

Le 09/06/15, le **ministère des Finances** a annoncé qu'à 59,8 milliards d'euros, le déficit cumulé de la France était inférieur de 4,4 milliards d'euros à celui de fin avril 2014 (64,2 milliards d'euros). Pour Bercy, la cause principale en est une diminution des dépenses de 3,6 milliards d'euros (135 milliards, contre 138,6 milliards fin avril 2014). **Le ministère des Finances** : « A périmètre constant, les dépenses du budget général, comme les dépenses totales de l'Etat, ressortent en baisse de 3,3 % par rapport à fin avril 2014 ». **Question recettes**, les recettes du budget général, nettes de remboursements et dégrèvements, s'élèvent à 93,3 milliards d'euros, contre 93 milliards fin avril 2014. **Les recettes fiscales. Bercy** : « [Elles] sont en ligne avec le niveau de fin avril 2014, [même si cette stabilité est] encore peu significative en début de gestion ». **Les recettes non fiscales**, elles, sont en hausse de 600 millions par rapport à 2014. Parce que le produit des amendes « liées notamment à la sanction sur les produits d'hygiène et d'entretien prononcée par l'Autorité de la concurrence fin 2014 » est en augmentation.

[http://www.challenges.fr/economie/20150609.CHA6700/le-deficit-de-l-etat-baisse-de-plus-de-4-milliards-d-euros-sur-un-an.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150609_NLCHAUCTU10H- -le-deficit-de-l-etat-baisse-de-plus-de-4-milliards-d-euros-sur-un-an#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150609](http://www.challenges.fr/economie/20150609.CHA6700/le-deficit-de-l-etat-baisse-de-plus-de-4-milliards-d-euros-sur-un-an.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150609_NLCHAUCTU10H- -le-deficit-de-l-etat-baisse-de-plus-de-4-milliards-d-euros-sur-un-an#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150609)

(Source : www.challenges.fr du 09/06/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Près d'une entreprise sur trois envisage d'augmenter ses investissements en 2015**

Le 09/06/15, l'**assureur-crédit Euler Hermes** a publié la 3^{ème} édition de son baromètre, après avoir interrogé plus de 800 PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) françaises sur leurs intentions d'investissement, l'état de leur trésorerie et leur carnet de commande. Il semblerait que la reprise serait, « *lentement mais sûrement* », en route. Notamment à travers l'augmentation de l'investissement des entreprises. **Ludovic Subran**, chef économiste de Euler Hermes : « Après un deuxième trimestre 2014 inquiétant pour l'investissement des entreprises (+ 0 %), celui-ci augmenterait de + 1 % cette année, pour accélérer à + 2,6 % en 2016 ». En 2015, 8 entreprises sur 10 continueront d'investir. **Les plus audacieuses ?** Les ETI à 93 %, contre 75 % pour les PME. Alors qu'en 2013, les entreprises privilégiaient « un investissement plutôt défensif, tourné à 60 % vers le renouvellement et la modernisation de leurs outils de production », en 2015 une entreprise sur deux cherche un investissement productif, ou offensif, « c'est-à-dire l'augmentation de ses capacités de production, le lancement d'une nouvelle activité, et les dépenses de recherche et développement ». **Les deux secteurs en pointe** : les services (67 % d'intention d'investissement offensif), l'automobile (65 %). L'export, lui, reste le parent pauvre de l'investissement, 90 % des entreprises n'ayant pas l'intention d'augmenter leurs investissements dans le domaine. **Les principaux points noirs relevés par les patrons** : **01)-** La concurrence accrue (33 % des entreprises, 44 % dans les entreprises de services) ; **02)-** L'absence de débouchés (33 % des entreprises, 39 % des entreprises du BTP) ; **03)-** Le niveau de marge (23 % des entreprises). Une autre information importante se dégage du baromètre, c'est la dégradation de la visibilité des entreprises : elles sont 76 % à déclarer

avoir moins de 6 mois de visibilité sur leur carnet de commandes (contre 58 % lors du dernier baromètre en 2013). Enfin, 92 % des entreprises interrogées précisent qu'elles ont stabilisé ou amélioré leur trésorerie cette année (contre 75 % en 2013). Elles n'évoquent pas d'obstacles de financement, et, pour 2 entreprises sur trois, témoignent « *de délais de paiement plutôt contenus* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/tpe-pme/pres-d-une-entreprise-sur-trois-envisage-d-augmenter-ses-investissements-en-2015-482654.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150610](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/tpe-pme/pres-d-une-entreprise-sur-trois-envisage-d-augmenter-ses-investissements-en-2015-482654.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150610)

(Source : www.latribune.fr du 10/06/2015)

● En France, deux entreprises sur trois paient en retard leurs fournisseurs

Le 11/06/15, Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises, a indiqué, dans le premier indicateur trimestriel des retards de paiement de factures des 120 plus grandes entreprises françaises, réalisé avec le cabinet Altarès, qu'en France, deux entreprises sur trois payaient leurs fournisseurs et sous-traitants en retard. Un problème qui génère deux conséquences : **01)**- Ce retard de paiement est à l'origine de près d'un quart des faillites des TPE (très petites entreprises) ; **02)**- Il pèse sur l'emploi. **M. Pelouzet** : « *On sait qu'il y a un impact sur l'emploi, sur l'investissement et sur la confiance. Ça bloque l'innovation, c'est un frein à cette économie qui est en train [...] de petit à petit reprendre* ». Le délai légal de paiement est de 60 jours maximum après la date d'émission de la facture. Dans les faits, deux tiers des entreprises paient avec un retard de 13 jours. L'étude publiée par M. Pelouzet, qui se fonde sur l'analyse de 211 millions de factures, révèle que le montant potentiel des retards de paiement des 120 grandes entreprises s'élève à fin avril 2015 à 3,97 milliards d'euros. **M. Pelouzet** : « *[Or,] il y a un phénomène de cascade : les grandes paient mal les moyennes, qui paient mal les petites, qui paient mal les très petites. [Dans les très petites entreprises,] il y a 25 % des faillites qui sont liées à des retards de paiement. [Par ailleurs,] si tout le monde payait selon la loi, il y aurait environ 100 000 emplois qui pourraient être créés dans les PME* ». Pour cette dernière affirmation, M. Pelouzet s'appuie sur une note, encore à paraître, de deux chercheurs, Jean-Noël Barrot (MIT) et Julien Sauvagnat (Crest), à paraître. **Comment expliquer ces retards de paiement ?** M. Pelouzet recense deux explications : **01)**- Certaines entreprises ont un système d'information « *compliqué* », qui retarde le paiement des factures ; **02)**- D'autres entreprises « *se font sciemment du cash [de l'argent, ndr] sur le dos du fournisseur* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150612.CHA6833/deux-tiers-des-entreprises-paient-en-retard-leurs-fournisseurs.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150612_NLCHAACU10H- -deux-tiers-des-entreprises-paient-en-retard-leurs-fournisseurs#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150612](http://www.challenges.fr/economie/20150612.CHA6833/deux-tiers-des-entreprises-paient-en-retard-leurs-fournisseurs.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150612_NLCHAACU10H- -deux-tiers-des-entreprises-paient-en-retard-leurs-fournisseurs#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150612)

(Source : www.challenges.fr du 12/06/2015, avec AFP)

● Salon du Bourget : l'aéronautique, un secteur en pleine forme

D'après le Gifas (groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, qui regroupe 348 entreprises), l'industrie aéronautique française se porte bien. En 2014, son chiffre d'affaires a atteint 50,7 milliards d'euros (+ 2,9 % par rapport à 2013, un record). Le tissu d'équipementiers et de PME a enregistré une croissance de 6 % en un an, pour une activité cumulée de 16,5 milliards d'euros. Niveau emploi, l'industrie aéronautique table pour 2015 sur des effectifs de 180 000 salariés. En quatre ans, elle a créé près de 20 000 emplois. En 2015, sont prévues 8 000 embauches. Il ressort aussi qu'à plus de 52,2 milliards d'euros facturés à l'étranger en 2014, elle représente près de 12,2 % du total des exportations établi par les Douanes, et s'affirme comme le « *fer de lance* » des exportations françaises. Toujours en 2014, la balance commerciale du secteur comptait un excédent de 23,6 milliards d'euros. De janvier à avril 2015, à 6,6 milliards d'euros, elle est restée positive. Une tendance qui, avec 255 commandes nettes reçues par Airbus en mai et les ventes du Rafale à l'Égypte, au Qatar et à l'Inde, devrait se consolider sans difficulté.

[http://www.lepoint.fr/economie/l-aeronautique-un-secteur-de-l-economie-francaise-en-pleine-forme-10-06-2015-1935128_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150610](http://www.lepoint.fr/economie/l-aeronautique-un-secteur-de-l-economie-francaise-en-pleine-forme-10-06-2015-1935128_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150610)

(Source : www.lepoint.fr du 10/06/2015, source AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Genève : à l'OIT, François Hollande prêche pour ses réformes du travail

Le 11/06/15, parlant devant le "Parlement" de l'OIT (organisation internationale du Travail), le président de la république, François Hollande, a défendu ses réformes sociales et du marché du travail. Plus particulièrement les mesures toutes récentes destinées à favoriser l'emploi dans les PME. **M. Hollande** : « *[Si la France s'est réformée, elle] a tenu bon sur les droits fondamentaux, qu'il s'agisse du contrat de travail, des règles de représentation des salariés, des couvertures sociales* ». Et le président d'évoquer le refus d'un nouveau contrat de travail, la loi sur la sécurisation de l'emploi, la pénibilité prise en compte pour permettre un départ anticipé à la retraite, le compte personnel d'activité ou la réforme du dialogue social.

M. Hollande : « *Si depuis trois ans les gouvernements que j'ai formés ont mis autant d'acharnement à lutter contre le chômage [...] nous devons encore aujourd'hui poursuivre inlassablement cette tâche, car le chômage a progressé en France depuis dix ans. [...] Il peut y avoir beaucoup de souplesse, beaucoup de réformes qui peuvent être apportées - encore en ce moment pour l'embauche dans les PME -, il peut y avoir des sécurités apportées aussi bien aux entreprises qu'aux salariés, des soutiens aux entreprises comme le pacte de responsabilité, mais il y a des principes qui doivent rester intangibles. [...] C'est quand les salariés savent exactement ce qui peut se produire, les droits qui peuvent être les leurs, quand les entreprises connaissent les règles du jeu, qu'il peut y avoir investissements et emplois* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/geneve-a-l-oit-francois-hollande-preche-pour-ses-reformes-du-travail-11-06-2015-1935653_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150612](http://www.lepoint.fr/economie/geneve-a-l-oit-francois-hollande-preche-pour-ses-reformes-du-travail-11-06-2015-1935653_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150612)

(Source : www.lepoint.fr du 12/06/2015, avec AFP)

● Avant même la loi Macron, près de 30 % des salariés travaillent déjà le dimanche

La Dares, avec l'appui de l'Insee, de la Drees (ministère des affaires sociales) et de la DGAFP (Fonction publique), vient de publier une enquête pour le compte du ministère du Travail, et qui a pour sujet les conditions de travail en 2013. L'enquête a été réalisée auprès de 7 000 entreprises, sur un échantillon de 34 000 salariés. Il en ressort que 13 % des salariés travaillent déjà habituellement le dimanche ; que 15,4 % des salariés travaillent occasionnellement le dimanche ; que 28,9 % des salariés travaillent entre un et six dimanches par an. 64 % ont déclaré avoir reçu une compensation en salaire ou en temps.

Par secteurs. Ceux qui travaillent le plus le dimanche : la fonction publique hospitalière (64,2 %), l'hôtellerie-restauration (43,4 % habituellement, plus 17,2 % occasionnellement).

Ceux qui travaillent le moins le dimanche : la construction (7,2 %), les banques et assurances (7,1 %). Quant au commerce, l'étude fait état d'une progression régulière du travail le dimanche, qui est passé de 35,8 % en 2005 à 46,9 % en 2013. **Autre sujet abordé dans l'étude : le nombre d'heures de travail.** 25,4 % des salariés interrogés déclarent travailler 35 heures par semaine, 21,8 % travaillent entre 36 et 39 heures, 15,1 % entre 40 et 44 heures, 16,6 % plus de 44 heures par semaine. La Tribune remarque qu'on est loin de la semaine uniforme de 35 heures. La Dares donne aussi des chiffres sur **le temps partiel** : 6,2 % des salariés interrogés travaillent à temps partiel entre 0 et 19 heures par semaine, 9,2 % entre 20 et 29 heures, 5,7 % entre 30 et 34 heures.

[http://www.latribune.fr/economie/france/avant-meme-la-loi-macron-pres-de-30-des-salaries-travaillent-deja-le-dimanche-482992.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150611](http://www.latribune.fr/economie/france/avant-meme-la-loi-macron-pres-de-30-des-salaries-travaillent-deja-le-dimanche-482992.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150611)

→ L'enquête dans sa totalité (189 pages) :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/12_-_L_organisation_du_temps_de_travail.pdf

(Source : www.latribune.fr du 11/06/2015, Jean-Christophe Chanut, <http://travail-emploi.gouv.fr>)

[Retour au sommaire](#)

● Loi Macron : Valls engagera mardi sa responsabilité avec l'article 49.3

Le 16/06/15, **M. Valls**, premier ministre, a décidé d'utiliser l'article 49.3 de la constitution pour permettre l'adoption sans vote du projet de loi "Macron", qui revient devant les députés en deuxième lecture. Cela avait déjà été le cas en février 2015, lors du passage en première lecture du projet de loi, « *face à l'opposition attendue de 30 ou 40 députés PS* ». Le vote en deuxième lecture était prévu pour le 24/06/15, après une semaine de débats. Semaine de débats qui n'aura pas lieu. Le 16/06/15, M. Valls engage la responsabilité de son gouvernement, et « *le projet de loi sera considéré comme adopté* » si le gouvernement n'est

pas renversé par une motion de censure d'ici la fin de la semaine. L'opposition a d'ores et déjà réagi en annonçant qu'elle allait déposer une motion de censure. **Christian Jacob**, chef du groupe Les Républicains : « *C'est la panique générale au gouvernement. Le premier ministre est en perdition, c'est un acte de défiance vis-à-vis de sa propre majorité. On va déposer évidemment une motion de censure. Ce sera une censure de la politique du gouvernement depuis l'arrivée de Manuel Valls : aucune réforme de structure, des coups de menton dans tous les sens...* ». **Roger Karoutchi**, Les Républicains : « *On peut légitimement se demander si l'expression "démocratie parlementaire" est encore d'actualité. Le Sénat est à droite, l'Assemblée avec ses frondeurs n'est pas assez docile... Ah si le gouvernement pouvait légiférer uniquement par décret-loi ou par ordonnances...* ». **Laurent Baumel**, "frondeur" PS : « *[Le 49.3] traduit une situation de faiblesse, cela prouve bien qu'il y a un problème de majorité* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/loi-macron-valls-engagera-mardi-sa-responsabilite-avec-l-article-49-3-15-06-2015-1936660_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150616](http://www.lepoint.fr/economie/loi-macron-valls-engagera-mardi-sa-responsabilite-avec-l-article-49-3-15-06-2015-1936660_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150616)

(Source : www.lepoint.fr du 16/06/2015, AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Mutualité-gouvernement : les questions qui les opposent

Le 41^{ème} congrès de la mutualité française a été ouvert par **Etienne Caniard**, président de la mutualité française, et **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales. **M. Caniard** a exposé les inquiétudes de la mutualité face à l'avenir de la protection sociale et les incompréhensions pouvant exister envers la politique du gouvernement en la matière. Il s'est également exprimé sur les 70 ans de la Sécurité sociale, en rappelant que cette dernière avait permis de basculer « *de l'assistance à l'universalité* » : « *En cette période de crise de l'emploi, défendre ses valeurs, adapter les besoins aux attentes est important alors qu'encore 24 % des Français renoncent à des soins ou les diffèrent* ». Enfin, M. Caniard a estimé que l'heure était à l'action et non plus aux discours (sur les déclarations de M. Caniard, voir aussi notre article "*Les mutuelles santé veulent révolutionner le système des complémentaires*" dans notre rubrique "*Opinions/Vie politique*"). **Mme Touraine** a, de son côté, insisté sur l'importance des mutuelles « *pour faire face aux besoins en terme de santé de la population dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de ses valeurs d'intérêt général, sans visée lucrative* ». **Les différents points mis sur la table : 01)- La mutuelle pour tous.** La généralisation aura lieu en 2016. Elle concernera les salariés. Qu'en est-il des personnes situées en dehors de l'entreprise ? **Mme Touraine** : « *Il est inenvisageable que la couverture collective se fasse au détriment des individuels, des jeunes, des retraités, des chômeurs, des fonctionnaires et des indépendants. C'est un défi qui se présente à nous. Nous allons avancer dans deux directions : assurer la portabilité de la mutuelle aux salariés précaires et pour ceux qui connaissent une défaillance de leur entreprise* ». Pour les étudiants, Mme Touraine a évoqué les mesures de sauvegarde prises pour la LMDE (la mutuelle des étudiants). Pour les retraités, les risques sont plus lourds : les retraités voient leur pouvoir d'achat baisser tandis que leurs besoins de santé augmentent. La ministre entend travailler sur la question. **02)- Le contrat responsable.** Les mutuelles considèrent que c'est une bonne chose, mais que les plafonds de prise en charge de remboursements (des frais d'optique, par exemple) sont trop élevés. Leur constat : le contrat responsable ne va pas empêcher les dérapages de certains médecins (dépassement d'honoraires). **Mme Touraine** : « *Vous auriez souhaité que les contrats responsables soient plus contraignants, mais il fallait convaincre les professionnels de santé, inquiets pour leurs rémunérations, les assurés, inquiets pour leurs remboursements, et les partenaires sociaux, inquiets pour leur possibilité de négocier les contrats dans les entreprises* ». **03)- Le tiers payant généralisé.** M. Caniard a salué cette réussite, se félicitant que Mme Touraine n'ait pas cédé aux pressions. Il a pris l'engagement que les complémentaires seraient prêtes en 2017 comme prévu. Le 30/10/15, un rapport sur le dispositif du tiers payant sera remis au gouvernement par les mutuelles.

[Retour au sommaire](#)

04)- Les données de santé. La mutualité souhaite avoir accès aux données de santé de la Sécurité sociale, ce qui serait, selon elle, une garantie de « *bon fonctionnement de la démocratie sanitaire et de gestion du risque* ». Pas de réponse pour l'instant. A suivre.

05)- Le Code de la mutualité. M. Caniard a souhaité qu'il soit « *dépoussiéré* ». Pourquoi ? Parce que, d'après lui, certaines de ses dispositions, concernant les contrats de groupes en entreprises notamment, créent désormais des « *distorsions de concurrence* » entre les compagnies d'assurance et la mutualité. Mme Touraine a confirmé que le Code de la mutualité serait réformé en 2016.

<http://www.viva.presse.fr/mutualite-gouvernement-les-questions-qui-les-opposent-170886>

(Source : www.viva.presse.fr du 11/06/2015, Anne-Marie Thomazeau)

● **Les retraites chapeaux pour les patrons encadrées par les députés**

Le 11/06/15, les députés ont limité le dispositif des retraites chapeaux des grands patrons. Ils ont, par exemple, interdit la possibilité de rachat d'années d'ancienneté au moment de leur prise de poste (une pratique qui fait partie de ce qu'on appelle le Golden Hello, bonus de bienvenue). **Laurent Grandguillaume (PS)** : « *Dans le cadre des régimes de retraite à prestations définies, certaines sociétés procèdent au rachat d'années d'ancienneté au bénéfice de nouveaux dirigeants lors de leur arrivée* ». Si le bonus de bienvenue n'est pas remis en cause, l'attribution d'office d'années d'ancienneté fictive est, elle, dorénavant interdite. **M. Petitguillaume** : « *Les 'Golden Hello' vont avoir du plomb dans l'aile. [Ces primes s'opposent] aux valeurs de travail, d'effort de mérite, [elles sont] antinomiques avec l'esprit de la prise de risque, et donc avec l'esprit d'entreprendre [mais relèvent de] l'esprit de la rente* ». Les députés ont également encadré les retraites chapeaux en conditionnant l'acquisition des droits aux performances de l'entreprise. De plus, le rythme d'acquisition de ces droits a été limité à 3 % du salaire de référence par année d'ancienneté. **Le but ?** Eviter que des patrons ne bénéficient d'une retraite chapeau élevée malgré une présence brève dans l'entreprise. **M. Grandguillaume** : « *C'est bien de s'indigner contre ce type de pratiques dans les médias, c'est mieux de traduire ensuite cette indignation par un renforcement de la législation* ».

[http://www.challenges.fr/politique/20150611.CHA6818/les-retraites-chapeaux-pour-les-patrons-encadres-par-les-deputes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150611_NLCHAACU18H- -les-retraites-chapeaux-pour-les-patrons-encadres-par-les-deputes#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150611](http://www.challenges.fr/politique/20150611.CHA6818/les-retraites-chapeaux-pour-les-patrons-encadres-par-les-deputes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150611_NLCHAACU18H- -les-retraites-chapeaux-pour-les-patrons-encadres-par-les-deputes#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150611)

(Source : www.challenges.fr du 11/06/2015, avec AP)

[Retour au sommaire](#)

● **En France, les médecins sont vieillissants et de moins en moins généralistes**

Le 16/06/15, le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) a publié son Atlas 2015 de la démographie médicale. Les conclusions à en tirer : il n'y a jamais eu autant de médecins dans l'Hexagone, mais la population médicale est vieillissante et le nombre de généralistes continue de baisser. Au 01/01/15, la France comptait 281 087 médecins (+ 1,7 % par rapport à 2014). **Le Monde** : « *Cet effectif est cependant "gonflé" par le nombre de médecins retraités qui s'élève à 65 548 inscrits à l'Ordre des médecins en 2015* ». Le nombre des médecins "pivots" du système de santé, selon Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, c'est-à-dire les généralistes en exercice libéral ou mixte, est en baisse. En 2015, ils sont 58 104 (- 10,3 % depuis 2007). D'après le Cnom, cette baisse devrait se poursuivre. Le Conseil avance le chiffre de 54 000 généralistes en 2020. Les médecins en activité régulière vieillissent : 26,4 % d'entre eux ont 60 ans et plus. La moyenne d'âge est de 51,5 ans. L'âge médian (« *autant de médecins sont plus jeunes et autant plus âgés* ») était de 40 ans en 1990, il est de 53 ans en 2015. Enfin, l'Atlas 2015 fait ressortir une disparité entre les régions. **Les régions les mieux dotées : 01)-** Provence Alpes-Côte d'Azur (352 médecins pour 100 000 habitants ; **02)-** L'Île-de-France (346,3 médecins pour 100 000 habitants, région qui, cependant, avec - 6 %, enregistre la plus forte baisse d'effectifs entre 2007 et 2015). **La région la moins bien dotée :** La Picardie (230,9 médecins pour 100 000 habitants). Seules huit régions affichent une densité médicale supérieure à la moyenne nationale (281,4 médecins pour 100 000 habitants).

http://www.lemonde.fr/sante/article/2015/06/16/en-france-les-medecins-sont-vieillissants-et-de-moins-en-moins-generalistes_4654707_1651302.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/06/2015, avec AFP)

● Discriminés pour cause de pauvreté

C'est le 18/06/15 que le Sénat étudiera la possibilité d'introduire un critère de discrimination pour précarité sociale. L'article 1^{er} de la Constitution rejette toute forme de discrimination : « *La France [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». Or, les exemples de discriminations pour pauvreté ne manquent pas. Cela va des enfants qui ne peuvent être inscrits à la cantine scolaire parce que les parents sont demandeurs d'emploi à des refus de rendez-vous par des médecins qui ne veulent pas de patients bénéficiaires de la CMU, en passant par des CV rejetés, le postulant habitant dans un centre d'hébergement. **Djaouida Séhili**, coresponsable de la chaire "Egalité, inégalités et discriminations" à l'université de Lyon 2 : « *Comment expliquer que l'on a un mot pour le sexisme, un autre pour le racisme et que l'on n'en a pas pour le rejet des personnes en situation de pauvreté ?* ».

<http://www.viva.presse.fr/discrimines-pour-cause-de-pauvrete-170884>

(Source : www.viva.presse.fr du 11/06/2015, Anne-Marie Thomazeau)

FISCALITE

● Jean-Marie Le Pen visé par une enquête pour blanchiment de fraude fiscale

Le 08/06/15, l'agence France Presse a révélé que Jean-Marie Le Pen faisait l'objet d'une enquête pour blanchiment de fraude fiscale. L'enquête est menée par le Parquet national financier, qui soupçonne M. Le Pen de posséder des comptes bancaires non déclarés à l'étranger. C'est fin avril que le site Mediapart a expliqué qu'un signalement avait été transmis à la cellule Tracfin. Ce signalement faisait état d'un trust domicilié à Genève, dont l'ayant-droit serait Gérard Gérin, l'assistant personnel de M. Le Pen. Sur le compte bancaire signalé, on trouverait 2,2 millions d'euros, dont 1,7 millions en lingots et pièces d'or. M. Le Pen nie les faits. **M^e Frédéric Joachim**, son avocat : « *Il n'y a pas de dossier constitué pour la défense de M. Le Pen avant de savoir ce qu'on lui reproche. [...] C'est un acharnement contre une personne dont on veut se priver dans le parti qu'il a fondé, trois jours avant que le TGI [tribunal de grande instance] ne nous entende. Qu'on ne nous dise pas que c'est innocent. On voudrait rendre la justice moins sereine que l'on ne s'y prendrait pas autrement. On veut la peau d'un homme* ». Pour rappel, M. Le Pen avait reconnu, en avril 2013, avoir détenu, en 1981, un compte UBS en Suisse. D'autre part, depuis fin 2013, une enquête judiciaire est menée sur le patrimoine de l'ex président du Front national (FN), patrimoine qui, entre 2004 et 2009, se serait accru de 1,1 million d'euros. Enfin, une enquête est en cours concernant le financement du FN et des campagnes électorales qu'il a menées depuis que Marine Le Pen en est la présidente.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/06/09/jean-marie-le-pen-verse-par-une-enquete-pour-blanchiment-de-fraude-fiscale_4650663_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 09/06/2015, Oliver Faye)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Nouvelle victoire pour UberPOP

Le 11/06/15, un chauffeur UberPOP, qui passait devant le tribunal correctionnel de Paris, pour exercice illégal de l'activité d'exploitant de taxi, a été relaxé. **Le tribunal** a notamment jugé que : « *Le transport onéreux d'une personne est insuffisant à caractériser le délit d'exploitant de taxi sans autorisation de stationnement, qui suppose que soient caractérisés un stationnement ou une circulation sur la voie publique en quête de clientèle* ». **Les avocats du chauffeur UberPOP** ont fait part de leur satisfaction, estimant que la décision du tribunal était « *motivée comme une décision de principe* ». **Le tribunal** : « *Le Conseil constitutionnel a clairement souligné que l'activité de taxi, qui s'exerce dans un cadre réglementé particulier, ne peut être assimilée à toute activité de transport individuel, mais consiste à stationner et à circuler sur la voie publique en quête de clients. [Le prévenu ne circulait] pas en quête de clients, pas plus qu'il n'était stationné puisque, [lors de ses deux*

interpellations en janvier et février,] il transportait une personne qui avait réservé sa voiture par le truchement de l'application UberPOP ». **Le parquet** a, quant à lui, fait part de sa volonté de faire appel. **Thibaud Simphal**, directeur général d'Uber France : « [Ce jugement nous] conforte énormément. [Il constitue un motif de] très grande satisfaction. [...] Vu le fond du dossier, vu les arguments de droit qui ont été avancés, vu le contenu de la décision [...], il y a tous les signaux pour que cela fasse jurisprudence. [...] Uber nous dit qu'ils ont confiance dans leurs arguments juridiques, est-ce qu'ils peuvent le prouver ? Maintenant, on peut le prouver ». **Alain Griset**, président de l'Union nationale des taxis (UNT), est « atterré » par le résultat d'une procédure « mal préparée » : « Ce qui est menacé au travers de ce jugement, c'est bien le modèle social et fiscal français. [Cette décision peut] laisser penser qu'on peut exercer une activité en toute clandestinité, sans payer de charges ou d'impôts, et en s'exonérant de toute contrainte professionnelle ».

[http://www.lepoint.fr/justice/premier-jugement-favorable-a-uberpop-11-06-2015-1935466_2386.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150611](http://www.lepoint.fr/justice/premier-jugement-favorable-a-uberpop-11-06-2015-1935466_2386.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150611)

(Source : www.lepoint.fr du 11/06/2015, AFP)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Pour Gattaz, le prélèvement à la source est une "très mauvaise idée"

Le 08/06/15, **Pierre Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé dans le journal Les Echos. Sujets : **01)- Le prélèvement des impôts à la source. M. Gattaz** : « [C'est] une très mauvaise idée sur le court terme. Un tel projet va ajouter de la complexité et un stress supplémentaire aux entreprises, à qui l'on demanderait de prélever l'impôt. [Il faut] simplifier la fiscalité ». M. Gattaz estime qu'il faut supprimer certaines niches fiscales et abaisser les taux d'imposition. **02)- Le président du Medef est aussi revenu sur le plafonnement des indemnités accordées aux salariés aux prud'hommes. M. Gattaz** : « Il faut un seul plafond pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. [Mais cela] ne suffira pas. Il faut aussi réduire le flux d'affaires arrivant aux prud'hommes ». **03)-** Enfin, il a rappelé que le Medef jugeait qu'il était nécessaire de réformer le contrat à durée indéterminée (CDI).

[http://www.challenges.fr/economie/20150609.CHA6701/pour-gattaz-le-prelevement-a-la-source-est-une-tres-mauvaise-idee.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150609_NLCHAUCTU10H- -pour-gattaz-le-prelevement-a-la-source-est-une-tres-mauvaise-idee#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150609](http://www.challenges.fr/economie/20150609.CHA6701/pour-gattaz-le-prelevement-a-la-source-est-une-tres-mauvaise-idee.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150609_NLCHAUCTU10H- -pour-gattaz-le-prelevement-a-la-source-est-une-tres-mauvaise-idee#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150609)

(Source : www.challenges.fr du 09/06/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Les mutuelles santé veulent révolutionner le système des complémentaires

Le 11/06/15, **Etienne Caniard**, président de la Mutualité française, lors d'un entretien accordé au journal La Tribune, s'est montré très critique vis-à-vis de la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés. Selon lui, il y a un grand décalage entre ce que le monde de la mutualité avait imaginé et l'état de la législation actuelle. **M. Caniard** : « L'objectif de la généralisation, c'était d'abord de faire accéder à la complémentaire santé ceux qui en étaient dépourvus. Un glissement sémantique a eu lieu, qui a fait prendre la généralisation du financement par l'employeur pour la généralisation de la complémentaire ». La Tribune explique que, sur les 4 millions de salariés qui ne bénéficient pas d'une complémentaire santé via leur employeur, seuls 400 000 seront touchés par ce nouveau droit. Pour les 3,6 millions qui restent, il ne s'agira que d'un basculement de l'assurance individuelle vers l'assurance collective. **La Tribune** : « La seule nouveauté sera un partage du financement avec l'employeur. Avec, éventuellement, une moins bonne couverture. On est loin d'une complémentaire santé généralisée à toute la population ». Pour **M. Caniard**, un véritable changement de système est nécessaire : « Il faut que, rapidement, un large débat s'ouvre sur une réforme de ce système. [...] L'enjeu est assez simple : il existe huit dispositifs différents d'accès à la complémentaire santé (CMU-C, ACS...), assortis de niveaux de contraintes, de financement ou d'aides fiscales tous différents. Ils sont à l'origine d'effets de seuil importants, et de non recours à la complémentaire : une personne partant à la retraite voit ainsi le coût de sa complémentaire passer de 300 à 1 000 euros par an en moyenne. Il faut simplifier tout cela, tout remettre à plat, supprimer les effets de seuil, les ruptures. Comment ? En lieu et place de tous ces dispositifs, on peut imaginer des

mécanismes de type crédit d'impôt, modulé selon les revenus, au bénéfice de toute la population. Au total, ce nouveau dispositif serait neutre pour les finances publiques, par rapport à la situation actuelle. [...] Bien sûr, une telle révolution ne pourra avoir lieu en un jour. Mais il revient aux pouvoirs publics de fixer le cap ». D'autre part, la mutualité doit faire face à la concurrence : mutuelles santé, mutuelles généralistes, bancassureurs, institutions de prévoyance... **M. Caniard** : « Sur le marché de la complémentaire santé collective, certains acteurs jouent aujourd'hui un jeu dangereux, en vendant quasiment à perte. La concurrence exacerbée réduit les marges. Le risque c'est d'aboutir à un modèle économique fragilisant les contrats individuels, déjà difficilement accessibles. C'est une raison de plus pour rebâtir un modèle économique cohérent. [...] Les choses peuvent aller très vite. [...] Il est possible, dans une prochaine loi de finances, de moduler les taxes sur les contrats d'assurance, en fonction des portefeuilles, ce qui serait un petit pas pouvant s'inscrire dans le projet de réforme. Le contenu réel des portefeuilles serait pris en compte : les organismes couvrant un nombre important de personnes âgées, de bénéficiaires de la CMU, paieraient moins de taxes que les autres. Il s'agirait d'alléger le fardeau pour ceux qui jouent plus le jeu de la solidarité. De faire en sorte que les acteurs soucieux de l'intérêt général ne soient pas pénalisés ».

→ L'entretien d'Etienne Caniard, par Ivan Best :

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/les-mutuelles-sante-veulent-revolutionner-le-systeme-de-complementaires-482995.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150611](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/les-mutuelles-sante-veulent-revolutionner-le-systeme-de-complementaires-482995.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150611)

(Source : www.latribune.fr du 11/03/2015, Ivan Best)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr